



# Site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire (FR5400403)

## Compte rendu du Comité de pilotage

### Présentation du programme d'actions de l'année 2024 et de la période 2024-2026

La réunion s'est déroulée le 8 février 2024 à 16 h à ESSE

#### Étaient présent.e.s :

- Gérard DUPIC – Mairie de BRILLAC
- Natacha CAUNEAU – Communauté de Communes de Charente Limousine (CCCL)
- Isabelle BLICQ – Direction Départementale des Territoires de la Charente (DDT16)
- Julien MONTEPINI – Région Nouvelle-Aquitaine
- Jean-François DUVERGNE – Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente-Limousine (SIGIV).
- Hugo TERRASSIER – Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente-Limousine (SIGIV).
- Jérémie GAULTIER – Sous-préfecture de Confolens
- Jean HUET – Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux de Construction (UNICEM)

#### Étaient excusé.e.s :

- Marc MOUNIER – Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
- Olivier AMBLARD – Charente Tourisme
- Philippe BOUTY – Conseil Départemental de la Charente
- Jeanine DUREPAIRE – Conseillère départementale de la Charente
- Pascale GOT – Conservatoire botanique national Sud-Atlantique (CBNSA) Antenne Poitou-Charentes
- Mélanie ADAM – Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Poitou-Charentes
- Bénédicte GENIN – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Hélène BIZET – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Allain BOUGRAIN DUBOURG – Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
- Juliette BRUNEAU – Sous-préfecture de Confolens
- Pierre LANDRE – Syndicat des propriétaires forestiers privés de Charente (FRANSYLVA)

Les diaporamas du comité de pilotage sont joints au compte-rendu.





M. Jean-François DUVERGNE, président du site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire, introduit la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants et annonce l'ordre du jour.

Après un tour de table de tous les participants, la parole est donnée à M. Hugo TERRASSIER afin de poursuivre sur la présentation du site N2000, du programme d'actions de l'année 2024 et de la période 2024-2026.

## Présentation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire

Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire s'étend sur une superficie de 508 hectares et se situe sur quatre communes en Charente : Brillac, Confolens, Esse et Lessac.

Huit habitats d'intérêt communautaire sont présents sur le site N2000 :

- Lande sèche Européenne
- Prairie maigre de fauche riches en fleurs
- Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses
- Végétation rupicole des roches siliceuses
- Forêt alluviale à aulne et à frêne
- Peuplement de hautes herbes des bordures de cours d'eau : Mégaphorbiaie eutrophe
- Végétation flottante de renoncule des rivières des étages planitiaires à montagnards
- Formation amphibie des rives exondées

À savoir que les derniers inventaires des habitats d'Intérêt Communautaire remontent à 2014 et que les dernières actions de gestion par contrat N2000, pour certains d'entre eux, se sont arrêtées en 2016. Depuis, la gestion de ses habitats s'est soit poursuivie mais avec une gestion inadaptée, soit arrêtée et donc laissé en libre évolution.

Le site N2000 comprend aussi neuf espèces d'intérêt communautaire :

- Grand rhinolophe
- Petit rhinolophe
- Grand murin
- Loutre d'Europe
- Sonneur à ventre jaune
- Lamproie de planer
- Chabot
- Lucane cerf-volant
- Grand capricorne

Les derniers inventaires des espèces d'intérêt communautaires, tous comme les habitats, ont été réalisées sur la période 2014-2015. Cependant, depuis 2020, le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) fait l'objet d'un suivi par le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL).

M. Gérard DUPIC précise qu'historiquement, le sonneur à ventre jaune a été découvert dans une mare qui venait d'être curée et que seulement quelques individus étaient présents. Il poursuit en expliquant que, par la suite, cette dernière s'est comblée par manque d'entretien et que les sonneurs à ventre jaune n'ont plus été vus à cet endroit. De plus, M. Gérard DUPIC questionne sur les méthodes utilisées pour inventorier les sonneurs à ventre jaune.

M. Jean HUET répond qu'une des méthodes utilisées sont les points d'écoute.

M. Hugo TERRASSIER ajoute qu'ils sont aussi comptabilisés sur des stations (habitats) déjà connues.

## Programme d'actions 2024

M. Hugo TERRASSIER introduit la présentation du programme d'actions 2024 en expliquant la stratégie adoptée pour définir les actions de ce programme. La volonté a été de mettre en place des actions de gestion et d'animation afin de ne mettre de côté aucun de ces deux volets. Les actions ont ensuite été choisies en fonction de leur ordre de priorité, défini dans le DOCOB.

Code Action	Libellé Action	Priorité	2024	
			Semestre 1	Semestre 2
A1	Restauration et entretien périodique des landes sèches.	+++		
A5	Conservation et gestion boisements naturels.	+		
A6	Conduite des peuplements artificiels.	+		
A7	Restauration et gestion des aulnaies-frênaies.	++		
B1	Établir une démarche concertée prenant en compte les documents de planification relatifs aux milieux aquatiques.	++		
B2	Restauration et entretien périodique des mégaphorbiaies.	+++		
B4	Gestion des ripisylves et des berges de cours d'eau.	++		
D1	Maintenir et restaurer les habitats du "Sonneur à ventre jaune".	++		
D3A	Restauration et entretien des prairies maigres de fauche.	+++		
D3B	Restauration, entretien périodique des Prairies mésophiles.	+	MAEC (CA16)	
E4	Sensibilisation du grand public, des scolaires et des différents acteurs.	+++		
E5	Organiser des formations sur les thématiques : « entretien des berges et de la ripisylve » et « gestion des étangs et aménagement de cours d'eau ».	++		
E6	Sensibiliser les usagers aux risques liés aux « espèces invasives » et les impliquer dans leur suivi.	++		
F1B	Animation du DOCUMENT d'OBJECTIF, Maintenir une démarche collective et concertée, maintenir un COPIL.	+++		
F3	Suivis biologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.	+++		

Le tableau ci-dessus, indique les 7 actions qui ont été sélectionnées pour le programme d'actions 2024 sur les 15 initialement prévues dans le DOCOB. Le premier semestre sera consacré à la mise en œuvre de l'animation du site Natura 2000 (action F1B), à la sensibilisation des différents acteurs (action E4), à la sensibilisation des usagers aux risques liés aux « espèces invasives » (action E6) et à la poursuite des suivis biologiques en cours sur le site N2000 (action F3). Le deuxième semestre, quant à lui, aura pour objectif de mettre en place 2 actions de gestion (B2 et D3A), de poursuivre l'animation du site N2000 (action F1B) et les suivis biologiques (action F3). De plus, environ 10 jours seront consacrés aux évaluations d'incidences Natura 2000.

La présentation se poursuit sur l'explication des objectifs et tâches des actions mises en place en 2024.

### ➔ B2 : Restauration et entretien périodique des mégaphorbiaies

L'objectif de l'action sera de préparer les contrats (ou chartes) Natura 2000 sur 100 % des surfaces de mégaphorbiaies du site N2000 soit 6,32 hectares. Pour cela, les propriétaires des parcelles concernés seront rencontrés, puis un diagnostic de pré-contractualisation sera réalisé avant la rédaction des contrats N2000 (ou charte).



Mme. Isabelle BLICQ intervient en expliquant qu'il faudra veiller à l'aspect réglementaire des contrats Natura 2000, notamment pour la petite parcelle gérée par un exploitant agricole où le contrat N2000 devra sûrement être de type « agricole » (MAEC). Elle ajoute que les parcelles du SIAEP pourraient bénéficier d'une charte N2000 plutôt que d'un contrat et précise que la durée des chartes est de 5 ans comme les contrats.

M. Julien MONTEPINI acquiesce cette proposition et ajoute que cela serait plus léger pour le SIAEP.

M. Jean-François DUVERGNE ajoute que cela devrait sûrement pouvoir être mis en place avec le SIAEP.

M. Julien MONTEPINI questionne sur les mesures de gestion qui seront mises en place.

M. Hugo TERRASSIER indique que la gestion qui sera mise en place sera une fauche annuelle avec exportation des résidus de fauche afin de ne pas enrichir le milieu. Cependant, un état des lieux de la zone est nécessaire afin de déterminer le bon mode gestion.

M. Gérard DUPIC fait remarquer qu'il est important de prendre en compte la présence d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) dans la gestion mise en place afin de ne pas participer à leur prolifération, surtout si la fauche a lieu lors des périodes de dissémination des graines.

### → **D3A : Restauration et entretien des prairies maigres de fauche**

Pour cette action, la priorité sera donnée à la contractualisation de deux des trois parcelles concernées par cet habitat. Les parcelles représentent une superficie de 2,57 hectares, soit environ 74 % des surfaces des prairies maigres de fauche. La préparation de ces contrats suivra la même méthodologie que l'action B2, à savoir : rencontre des propriétaires, diagnostic de pré-contractualisation et rédaction des contrats.

Cependant, la troisième parcelle située au niveau du village Gaulois fera elle aussi l'objet d'une concertation afin de potentiellement faire évoluer les pratiques de gestion. Cela permettrait de contractualiser 100 % des surfaces de prairies maigres de fauche.

M. Hugo TERRASSIER informe Mme. BLICQ que cette parcelle fera prochainement l'objet d'une Évaluation d'Incidence Natura 2000 (EIN2000), car l'association des Gaulois d'Esse l'a contacté dans le cadre d'un événement qui aura lieu cet été.

Mme. BLICQ, après un échange sur la situation du village Gaulois, poursuit sur le constat du faible nombre d'EIN2000 réalisés en 2023 au sein du site Natura 2000 et indique qu'un rappel au service ADS de la CCCL serait peut-être opportun.

M. Hugo TERRASSIER acquiesce ce constat et Mme. Natacha CAUNEAU ajoute qu'une réunion avec le service concerné pourra être programmée afin de diffuser cette information.

M. Gérard DUPIC poursuit en exposant un problème concernant un projet de mise aux normes de la salle des fêtes du village vacances de la commune de Brillac. Il explique que l'emprise du projet pourrait peut-être poser problème, notamment par rapport au PLUi et au site N2000.

Mme. Isabelle BLICQ répond que la présence d'un site N2000 n'interdit pas les projets à l'intérieur de son périmètre, seulement, il faut les porter à connaissance afin de prendre des préconisations nécessaires afin d'impacter le moins possible les espèces ou habitats IC (ex : ajustement des périodes de travaux). Elle ajoute qu'il existe cependant une réglementation supérieure au site N2000, le « site classé », qui impose une autre réglementation. Elle informe M. Gérard DUPIC que la personne en charge du site classé est Mme. Hélène BIZET de la DREAL-NA.

M. Julien MONTEPINI ajoute qu'il faudrait en premier lieu regarder où se situe le projet sur le cadastre afin de savoir si le PLUi permet les travaux.



### → **D3B : Restauration, entretien périodique des prairies mésophiles**

L'action D3B a pour objectif de contractualiser en Mesure Agro-environnementale et Climatique (MAEC) 25 % des surfaces de prairies mésophiles, soit 30 hectares. La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne (CA87), structure porteuse du PAEC (Projet Agro-Environnementaux et Climatique), se chargera de la contractualisation. Cependant, cette action sera réalisée sous réserve de validation du PAEC déposé en novembre 2023.

### → **E4 : Sensibilisation du grand public, des scolaires et des différents acteurs.**

Lors du premier semestre 2024, plusieurs activités vont être réalisées au sein de cette action. L'année 2024 débutera par la création du site internet du site N2000 et la plaquette de communication sera révisée. Pour finir, l'élaboration d'un géocaching débutera en partenariat avec la CCCL.

### → **E6 : Sensibiliser les usagers aux risques liés aux « espèces invasives » et les impliquer dans leur suivi.**

Cette action prévoit la réalisation d'une animation grand public sur le thème des espèces exotiques envahissantes. Celle-ci aura lieu lors de la fête de la nature et de l'arbre organisée par la CCCL du 22 au 26 mai.

Mme. Natacha CAUNEAU précise que se tiendra, le 14 février, une réunion pour définir le type de public visé lors de cet évènement et transmettra l'information aux personnes concernées par la suite.

### → **F1B : Animation du DOCUMENT d'OBJECTIF, Maintenir une démarche collective et concertée, maintenir un COPIL**

Le SIGIV, à travers cette action, poursuivra l'animation du DOCOB et maintiendra une démarche collective et concertée tout au long de l'année 2024. De plus, un COPIL sera maintenu.

### → **F3 : Suivis biologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**

Pour finir, l'action F3 relative aux suivis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire aura pour objectif de poursuivre les suivis déjà mis en place. Ces derniers sont :

- Appel À Projet (AAP) de la région Nouvelle-Aquitaine :
  - Le suivi du sonneur à ventre jaune, GMHL (2023-2025).
  - L'inventaire et suivi de cinq odonates d'intérêt communautaire des cours d'eau, CEN NA (2023-2026).
- L'étude des habitats aquatiques de Nouvelle-Aquitaine, CBNSA (2022-2024).

M. Hugo TERRASSIER ajoute que l'inventaire des odonates consiste à récolter les exuvies (enveloppes larvaires, mues), puis à les transmettre au CEN pour détermination. Il précise que l'inventaire aurait dû débuter en 2023, cependant, par manque d'animateur N2000, celui-ci ne débutera que cette année.

M. Julien MONTEPINI précise que l'AAP sur l'inventaire et le suivi de cinq odonates d'intérêt communautaire concerne plusieurs sites Natura 2000. C'est pour cette raison que la récolte des exuvies est confiée aux animateur N2000.

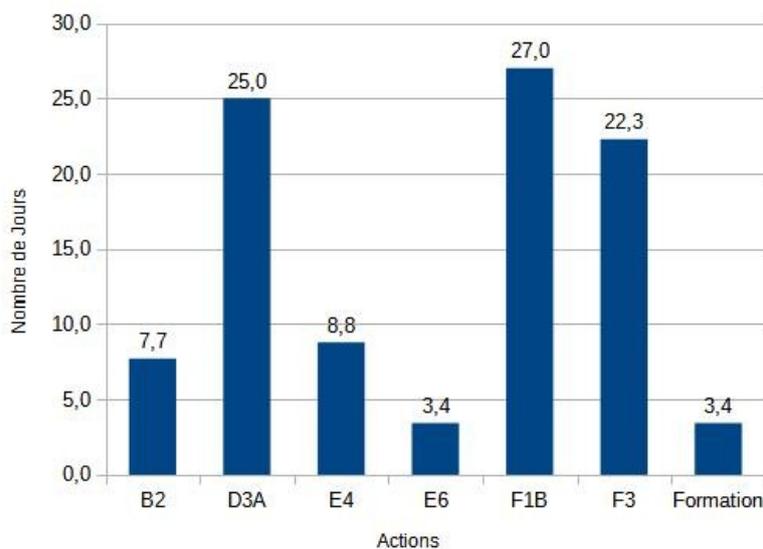
M. Gérard DUPIC fait part de son constat sur la baisse du nombre de libellules aux abords de l'Issoire et précise qu'autrefois celle-ci étaient présentes en nombre. Il explique cette baisse par la perte des écluses ou seuils et de leur entretien qui permettait d'avoir des petites retenues d'eau. Il poursuit en expliquant que cette baisse ne concerne pas que les libellules mais aussi les poissons et notamment la truite.

M. Jean-François DUVERGNE ajoute que cette baisse est peut-être liée à une dégradation de la qualité de l'eau.

Mme Natacha CAUNEAU demande si les données de ces inventaires seront disponibles ou pourront être mises à disposition.

M. Julien MONTEPINI répond que toutes les données relevant d'un financement public sont disponibles et mises en ligne sur la plateforme SINP. Il précise que la région Nouvelle-Aquitaine compte d'ailleurs valoriser ces données en organisant des conférences.

## Estimation du temps passé et des coûts par actions



Le graphique ci-dessus représente le nombre de jours de 7 heures estimés par action pour l'année 2024. Le nombre total de jours s'élève à 97,6.

## Budget et plan de financement 2024 prévisionnel

Dépenses			Recettes	
Maître d'ouvrage	Dépenses	Montant	Nom du financeur	Montant
SIGIV	Prestation de service	500,00 €	Europe FEADER	13 367,03 €
	Dépenses de rémunération	13 451,28 €	Autofinancement public	3 341,76 €
	Frais de déplacement	739,82 €	TOTAL	16 708,79 €
	Coûts indirects	2 017,69 €		
	TOTAL	16 708,79 €		

Le coût prévisionnel de l'animation 2024 s'élève à 16 708,79 euros, financé à 80 % par l'Europe via le fond FEADER et 20 % en autofinancement.

## Programme d'actions 2024-2026 prévisionnel

Code Action	Libellé Action	Priorité	Année		
			2024	2025	2026
A1	Restauration et entretien périodique des landes sèches.	+++			
A5	Conservation et gestion boisements naturels.	+			
A6	Conduite des peuplements artificiels.	+			
A7	Restauration et gestion des aulnaies-frênaies.	++			
B1	Établir une démarche concertée prenant en compte les documents de planification relatifs aux milieux aquatiques.	++			
B2	Restauration et entretien périodique des mégaphorbiaies.	+++			
B4	Gestion des ripisylves et des berges de cours d'eau.	++			
D1	Maintenir et restaurer les habitats du "Sonneur à ventre jaune".	++			
D3A	Restauration et entretien des prairies maigres de fauche.	+++			
D3B	Restauration, entretien périodique des Prairies mésophiles.	+	MAEC (CA16)	MAEC (CA16)	MAEC (CA16)
E4	Sensibilisation du grand public, des scolaires et des différents acteurs.	+++			
E5	Organiser des formations sur les thématiques : « entretien des berges et de la ripisylve » et « gestion des étangs et aménagement de cours d'eau ».	++			
E6	Sensibiliser les usagers aux risques liés aux « espèces invasives » et les impliquer dans leur suivi.	++			
F1B	Animation du DOCUMENT d'OBJECTIF, Maintenir une démarche collective et concertée, maintenir un COFIL.	+++			
F3	Suivis biologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.	+++			

Le programme d'action prévisionnel ci-dessus établi les actions qui seront menées au cours des trois années d'animation, de 2024 à 2026. Ce dernier prévoit la réalisation de 7 actions en 2024, 8 actions en 2025 et 12 actions en 2026. Au total, sur les trois années d'animation, les 15 actions prévues dans le DOCOB seront réalisées.

M. Gérard DUPIC demande en quoi consiste l'action « B4 » sur la gestion des ripisylves et des berges de cours d'eau.

M. Hugo TERRASSIER répond que l'action « B4 » consiste à protéger les berges et la ripisylve en réalisant des travaux de mise en défens des berges et de réalisation d'aménagement pour pérenniser l'abreuvement. Ces travaux auront pour objectif de limiter l'apport de matière en suspension (MES) dans le cours d'eau afin de préserver la qualité de l'eau. Par la suite, les différentes personnes présentes ont échangé sur la problématique des dépôts sédimentaires.

## Questions & échanges

- Remarque de Mme Isabelle BLICQ :
  - Elle précise que le département, il y a quelques années, était très content de voir le SIGIV prendre l'animation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire. Elle exprime sa satisfaction au vu de l'évolution du SIGIV et des actions qui ont été présentées.
- Échange sur les carrières :
  - M. Jean HUET présente l'évolution des carrières sur le plan environnemental. Il explique qu'aujourd'hui, la réflexion sur le devenir des carrières est étudiée afin de faciliter le retour de la faune et de la flore. Il ajoute que certaines mesures sont prises comme l'arrêt des banquettes (procéder permettant de prévenir les risques d'effondrement) pour permettre la reprise d'une végétation de falaise.

*Par la suite, l'échange sur les carrières s'est poursuivi entre les acteurs.*

Conclusion du comité de pilotage par M. Jean-François DUVERGNE qui remercie les participants pour leur présence.

Date de rédaction	16 / 02 / 2024
Rédacteurs	TERRASSIER Hugo
Version	1



# Comité de Pilotage du site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire

**FR5400403**

**Esse, le 8 Février 2024**



Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine

# Ordre du jour

## Introduction

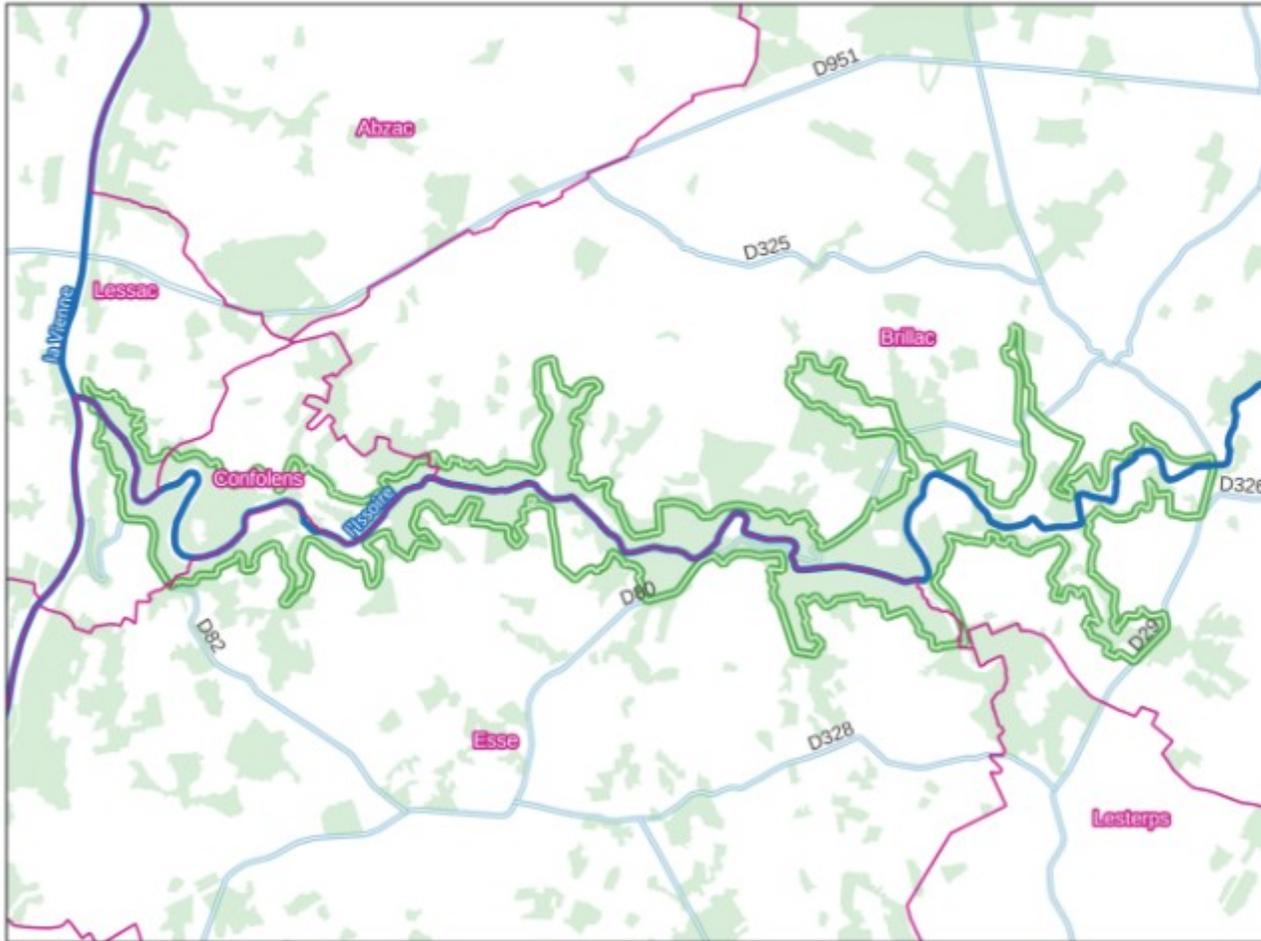
**Présentation du programme d'actions de l'année 2024  
et de la période 2024-2026**



# Localisation du site Natura 2000

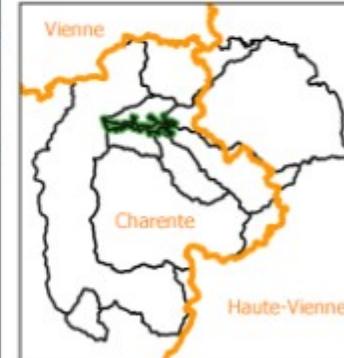


Zone Natura 2000  
de la Vallée de l'Issoire



## LEGENDE

- Cours d'eau principal
- Réseau routier
- Limite communale
- Limite départementale
- Formation forestière
- Limite Natura 2000
- Masse d'eau du SIGIV



Logiciel QGIS 3.22  
Source : BD Topage, BD Forêt, BD TOPO  
Conception et réalisation : Félicia Lecoq, SIGIV, 2023

## Informations :

- 508 hectares
- 4 Communes :
  - Brillac
  - Confolens
  - Esse
  - Lessac

## 8 habitats d'intérêt communautaire

- Landes sèches Européennes
- Prairies maigres de fauche riches en fleurs
- Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses
- Végétation rupicole des roches siliceuses
- Forêt alluviale à aulne et à frêne
- Peuplement de hautes herbes des bordures de cours d'eau : Mégaphorbiaies eutrophe
- Végétation flottante de renoncule des rivières des étages planitiaux à montagnards
- Formation amphibie des rives exondées



*Landes sèches Européennes  
- Lessac*



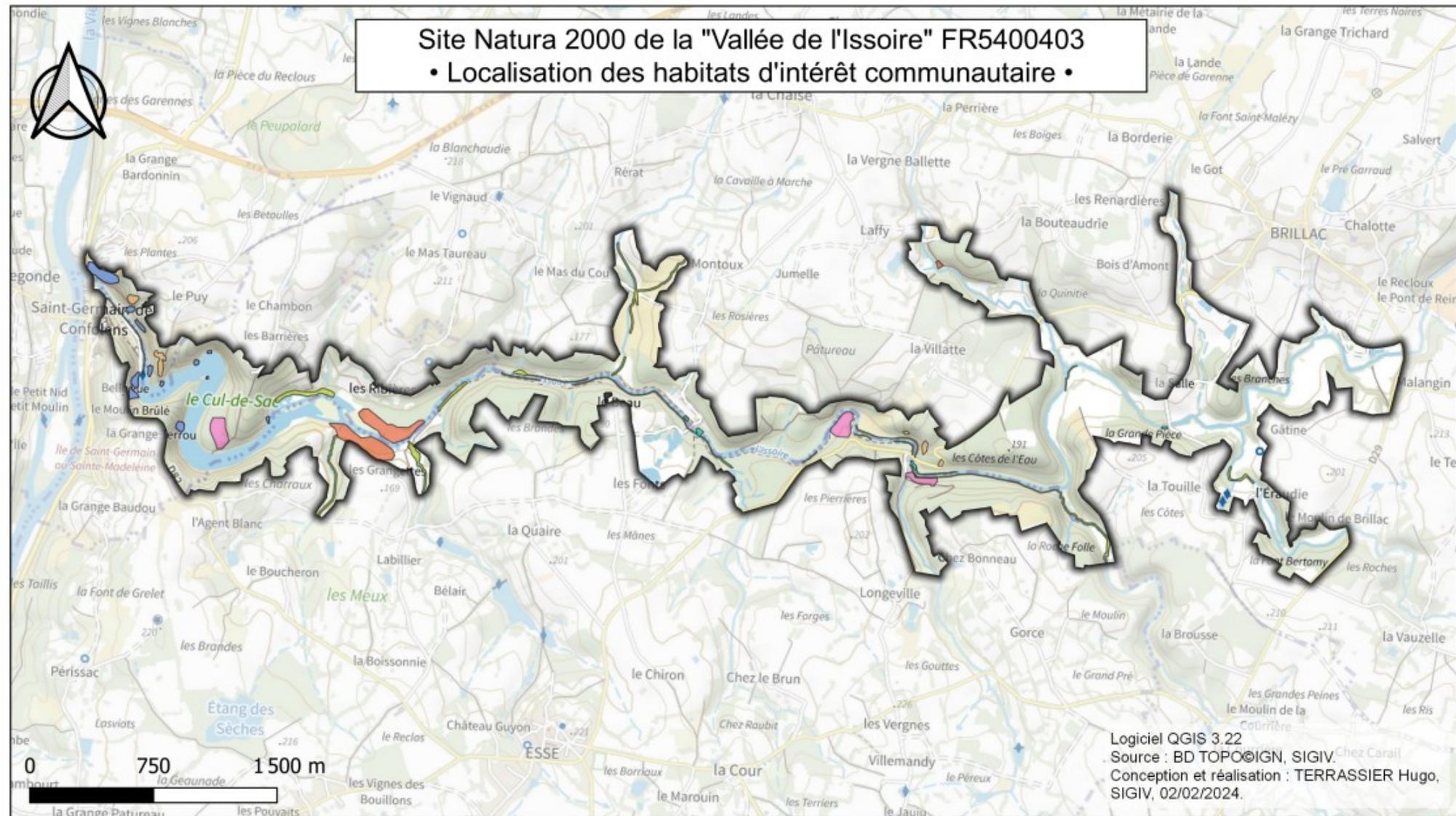
*Prairies maigre de fauche  
- Pont Biont*



*Mégaphorbiaies eutrophe  
- Les Grangettes*



*Végétation flottante de renoncule  
des rivières des étages planitiaux à  
montagnards  
- Saint-Germain de Confolens*



### Légende

Périmètre Natura 2000 - Vallée de l'Issoire

**Habitat d'intérêt communautaire :**

Forêts alluviales à aulnes et frênes

Landes sèches européennes

Peuplements de hautes herbes en bordures de cours d'eau (mégaphorbiaies eutrophes)

Prairies mésophiles de fauche

Rivière à étages planitaires à montagnards avec végétation du Ranunculon et du Callitriche-Batrachion

Végétation pionnière des surfaces de roches siliceuses/végétation rupicole des falaises siliceuses

## 9 espèces d'intérêt communautaire

- Grand rhinolophe
- Petit rhinolophe
- Grand murin
- Loutre d'Europe
- Lamproie de planer
- Chabot
- Lucane cerf-volant
- Grand capricorne



*Grand rhinolophe*



*Chabot*



*Loutre d'Europe*



*Sonneur à ventre jaune*



*Lucane cerf-volant*



# PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2024

Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine

## Programme d'actions 2024 prévisionnel :



Code Action	Libellé Action	Priorité	2024	
			Semestre 1	Semestre 2
A1	Restauration et entretien périodique des landes sèches.	+++		
A5	Conservation et gestion boisements naturels.	+		
A6	Conduite des peuplements artificiels.	+		
A7	Restauration et gestion des aulnaies-frênaies.	++		
B1	Établir une démarche concertée prenant en compte les documents de planification relatifs aux milieux aquatiques.	++		
B2	Restauration et entretien périodique des mégaphorbiaies.	+++		
B4	Gestion des ripisylves et des berges de cours d'eau.	++		
D1	Maintenir et restaurer les habitats du "Sonneur à ventre jaune".	++		
D3A	Restauration et entretien des prairies maigres de fauche.	+++		
D3B	Restauration, entretien périodique des Prairies mésophiles.	+	MAEC (CA16)	
E4	Sensibilisation du grand public, des scolaires et des différents acteurs.	+++		
E5	Organiser des formations sur les thématiques : « entretien des berges et de la ripisylve » et « gestion des étangs et aménagement de cours d'eau ».	++		
E6	Sensibiliser les usagers aux risques liés aux « espèces invasives » et les impliquer dans leur suivi.	++		
F1B	Animation du DOCUMENT d'OBJECTIF, Maintenir une démarche collective et concertée, maintenir un COFIL.	+++		
F3	Suivis biologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.	+++		

## B2 : Restauration et entretien périodique des mégaphorbiaies.

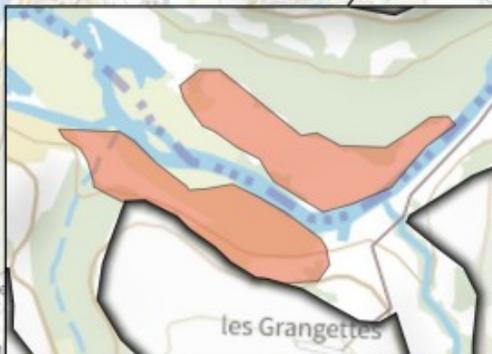


- Objectif :
  - Contractualiser 100 % des surfaces de mégaphorbiaies soit 6,32 hectares.
- Méthode :
  - Rencontre des propriétaires
  - Réalisation de diagnostic de pré-contractualisation
  - Rédaction des contrats



# Site Natura 2000 de la "Vallée de l'Issoire" FR5400403

• Localisation des mégaphorbiaies eutrophes •



0 750 1500 m

## Légende

Périmètre Natura 2000 - Vallée de l'Issoire

### Habitat d'intérêt communautaire :

Peuplements de hautes herbes en bordures de cours d'eau (mégaphorbiaies eutrophes)

Logiciel QGIS 3.22  
Source : BD TOPO@IGN, SIGIV.  
Conception et réalisation : TERRASSIER Hugo,  
SIGIV, 01/02/2024.

## D3A : Restauration et entretien périodique des prairies maigres de fauche.

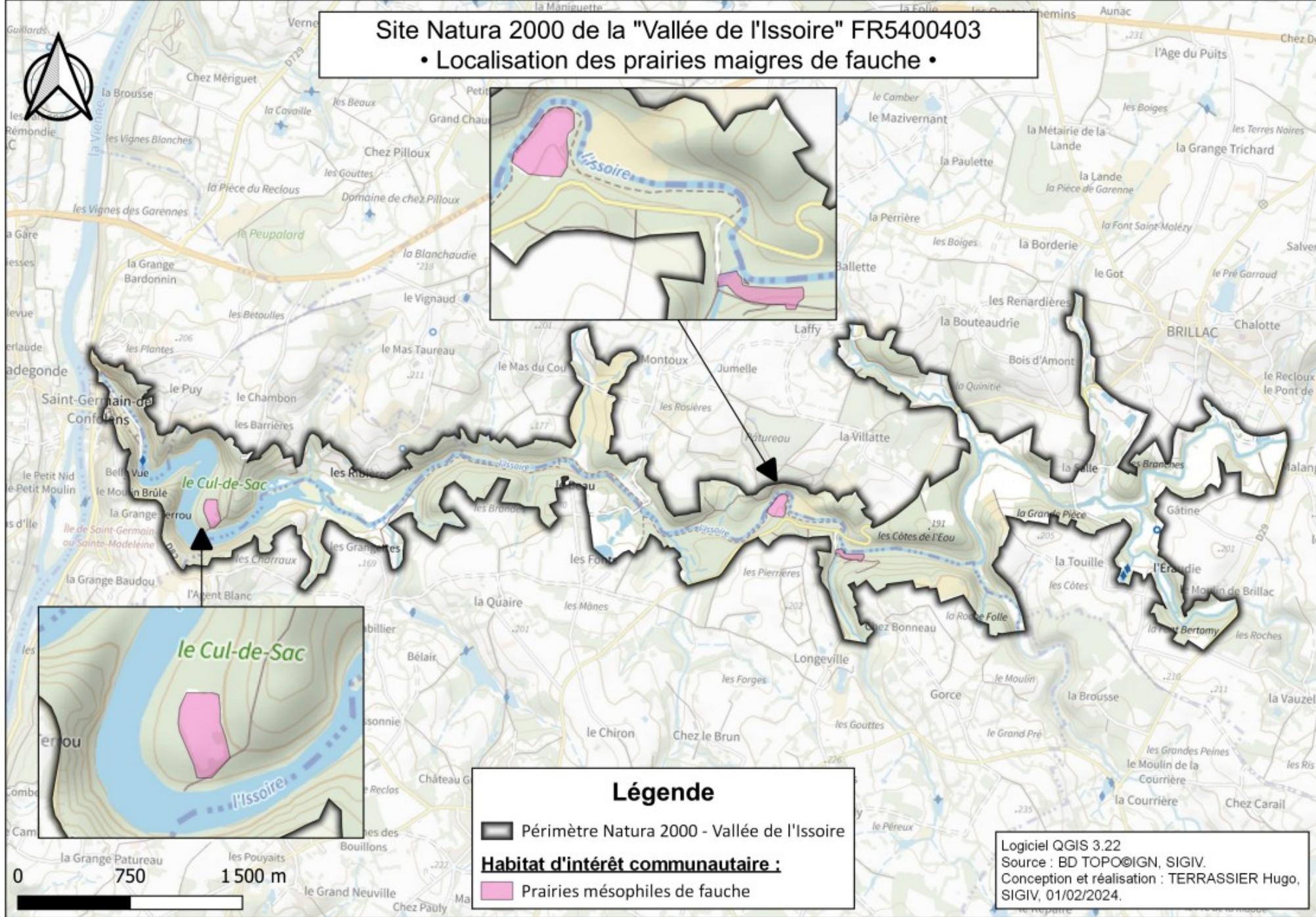


- Objectif :
  - Contractualiser 75% des surfaces de prairies maigres de fauche soit 2,57 hectares.
- Méthode :
  - Rencontre des propriétaires
  - Réalisation de diagnostic de pré-contractualisation
  - Rédaction des contrats



# Site Natura 2000 de la "Vallée de l'Issoire" FR5400403

- Localisation des prairies maigres de fauche •



## Légende

- ▬ Périmètre Natura 2000 - Vallée de l'Issoire
- Habitat d'intérêt communautaire :**
- ▭ Prairies mésophiles de fauche

Logiciel QGIS 3.22  
Source : BD TOPO@IGN, SIGIV.  
Conception et réalisation : TERRASSIER Hugo,  
SIGIV, 01/02/2024.



## **E4 : Sensibilisation du grand public, des scolaires et des différents acteurs.**

- Création du site internet
- Modification de la plaquette de communication
- Élaboration d'un géocaching

## **E6 : Sensibiliser les usagers aux risques liés aux « espèces invasives » et les impliquer dans leur suivi.**

- Réalisation d'une animation grand public sur le thème des espèces exotiques envahissantes. Celle-ci aura lieu lors de la fête de la nature et de l'arbre organisée par la CCCL du 22 au 26 mai.

## **F1B : Animation du DOCOB, maintenir une démarche collective et concertée, maintenir un COPIL.**



- Poursuite de l'animation du DOCOB
- Maintien des COPILs
- Maintien d'une démarche collective et concertée

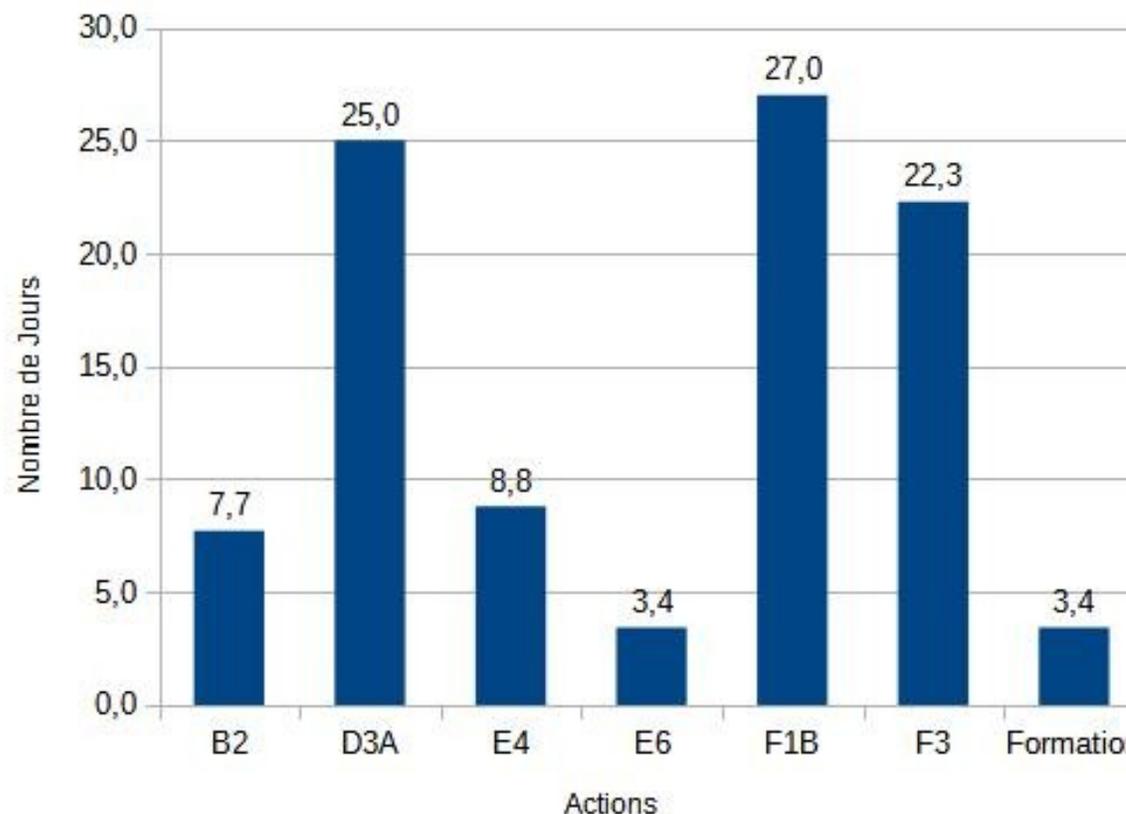
## **F3 : Suivis biologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.**

- Appel à projet région Nouvelle-Aquitaine :
  - GMHL : Suivi du sonneur à ventre jaune (2023-2025).
  - CEN Nouvelle-Aquitaine : Inventaires et suivi de cinq odonates d'intérêt communautaire des cours d'eau (2023-2026).
- CBN Sud-Atlantique : Étude des habitats aquatiques de Nouvelle-aquitaine (2022-2024).



## Estimation du temps passé par action (en jours de 7 heures) :

- 97,6 jours au total



## Budget et plan de financement 2024 prévisionnel :

Dépenses			Recettes	
Maître d'ouvrage	Dépenses	Montant	Nom du financeur	Montant
SIGIV	Prestation de service	500,00 €	Europe FEADER	13 367,03 €
	Dépenses de rémunération	13 451,28 €	Autofinancement public	3 341,76 €
	Frais de déplacement	739,82 €	TOTAL	16 708,79 €
	Coûts indirects	2 017,69 €		
	TOTAL	16 708,79 €		



# PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2024-2026 PRÉVISIONNEL

Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine

## Programme d'action 2024-2026 prévisionnel :



Code Action	Libellé Action	Priorité	Année		
			2024	2025	2026
A1	Restauration et entretien périodique des landes sèches.	+++			
A5	Conservation et gestion boisements naturels.	+			
A6	Conduite des peuplements artificiels.	+			
A7	Restauration et gestion des aulnaies-frênaies.	++			
B1	Établir une démarche concertée prenant en compte les documents de planification relatifs aux milieux aquatiques.	++			
B2	Restauration et entretien périodique des mégaphorbiaies.	+++			
B4	Gestion des ripisylves et des berges de cours d'eau.	++			
D1	Maintenir et restaurer les habitats du "Sonneur à ventre jaune".	++			
D3A	Restauration et entretien des prairies maigres de fauche.	+++			
D3B	Restauration, entretien périodique des Prairies mésophiles.	+	MAEC (CA16)	MAEC (CA16)	MAEC (CA16)
E4	Sensibilisation du grand public, des scolaires et des différents acteurs.	+++			
E5	Organiser des formations sur les thématiques : « entretien des berges et de la ripisylve » et « gestion des étangs et aménagement de cours d'eau ».	++			
E6	Sensibiliser les usagers aux risques liés aux « espèces invasives » et les impliquer dans leur suivi.	++			
F1B	Animation du DOCUMENT d'Objectif, Maintenir une démarche collective et concertée, maintenir un COPIL.	+++			
F3	Suivis biologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.	+++			



## QUESTIONS DIVERSES & ÉCHANGES

